



MAR20003-10047

Marché de services - Réalisation d'une mission d'expert d'appui aux structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat ouest africaines pour la mise en place d'un programme d'incubation

Toute offre devra nous parvenir au plus tard le **17/04/2025**

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
Réalisation d'une mission d'expert d'appui aux structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat ouest africaines pour la mise en place d'un programme d'incubation	
REFERENCES ENABEL	MAR20003-10047

2 Instructions aux soumissionnaires

Personne de contact au sein d'Enabel durant la procédure	
NOM :	Afaf CHOUAIB
FONCTION :	Acheteuse publique
E-MAIL :	procurement.maroc@enabel.be

Données relatives à la procédure	
RÉCEPTION DES OFFRES :	<p>L'offre doit être transmise sous forme d'un seul fichier PDF uniquement par email à procurement.maroc@enabel.be, au plus tard le 17/04/2025</p> <p>La Mailbox procurement.maroc@enabel.be génère une réponse automatique confirmant la réception des offres transmises.</p> <p>Si votre email a bien été reçu sur cette Mailbox, une seconde confirmation de réception (message non automatique) vous sera transmise au plus tard dans les 3 jours.</p> <p>Si vous ne recevez pas cette seconde confirmation, veuillez contacter le 0762-840545 pour vous assurer que votre email a bien été reçu sur la Mailbox procurement.</p>
	<ul style="list-style-type: none">• Fiche d'identification complétée et signée ;• Document prouvant que le soumissionnaire dispose bien d'un statut légal pour exercer son activité professionnelle (registre de commerce par exemple) ;• Déclaration sur l'honneur-Motifs d'exclusion ;

DOCUMENTS À JOINDRE	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration d'intégrité ; • Formulaire d'offre de prix complété et signé, fourni en annexe (les soumissionnaires peuvent remettre prix en MAD ou en €. Les soumissionnaires marocains doivent obligatoirement remettre prix en MAD. La comparaison des prix se fera en MAD. Le cas échéant, le taux de change utilisé sera le taux de change moyen €-MAD du jour de la date limite de réception des offres) ; • CV du consultant affecté à l'exécution du marché ; • Une note méthodologique ; • 3 Attestations de références du soumissionnaire en lien avec les expériences demandées au point 4.7 des termes de référence. • Fiche signalétique financière.
ELÉMENTS INCLUS DANS LE PRIX	<p>Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.</p> <p>Sont notamment inclus dans les prix :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion administrative et le secrétariat ; • Le déplacement, le transport et l'assurance ; • La documentation relative aux services, • Les honoraires ; • La production et livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services ; • Les taxes et impôts d'application au Maroc y compris les retenues à la source à l'exception de la TVA ; • Le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. • Mais également les frais de communication (internet compris), tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :	90 jours

3 Exécution

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL POUR L'EXECUTION DU MARCHE	
NOM :	Nabil NAJIB
FONCTION :	Fonctionnaire dirigeant
E-MAIL :	nabil.najib@enabel.be

Données relatives à l'exécution	
Lieu	Les services seront exécutés à Dakar, Abidjan, Nouakchott et au bureau du prestataire.
Durée/ Période d'exécution	Le nombre de jours de travail de la mission est de 13 jours et demi, étalés sur un délai d'exécution de maximum 4 mois à compter du lendemain de la date de la tenue de la réunion de cadrage. L'exécution des prestations aura lieu entre avril et août 2025.

4 Termes de références

4.1 Contexte général de la mission

Le projet «Link up Africa » appuie l’approfondissement du partenariat Maroc-UE qui s’inscrit dans le cadre de la politique européenne de voisinage et la Déclaration conjointe UE-Maroc du 27 juin 2019. Elle vient en complémentarité des orientations de la Nouvelle alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables dans leurs pays d’origine de jeunes originaires d’Afrique subsaharienne qui ont étudié au Maroc.

Le projet a pour objectif général de renforcer la coopération technique, les liens académiques et économiques entre le Maroc et d'autres pays d'Afrique avec un accent mis sur le développement des opportunités économiques pour les jeunes.

Les objectifs spécifiques du projet sont :

- OS.1 : Renforcer les capacités de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale pour la mise en œuvre de ses objectifs de coopération académique et technique.
- OS.2 : Renforcer les opportunités d’emploi et les liens économiques pour les lauréats titulaires d'un diplôme marocain, originaires d’Afrique subsaharienne (boursiers de l’AMCI ou non)

4.2 Contexte spécifique de la mission

Au travers de son mécanisme de coopération triangulaire, le projet Link-up Africa vise à réaliser des actions qui mobilisent l’expertise Marocaine au profit des pays de l’Afrique Sub-saharienne partenaires du Royaume dans différents secteurs comme l’agriculture, la santé, les énergies renouvelables, l’environnement, le tourisme, la pêche ou encore l’entrepreneuriat.

Le secteur privé en Afrique représente un moteur essentiel de croissance et d’innovation, porté par un dynamisme entrepreneurial en pleine expansion. Avec une population jeune et une adoption rapide des nouvelles technologies, de nombreuses opportunités émergent dans des secteurs clés comme l’industrie, l’agriculture, le numérique et les énergies renouvelables. L’amélioration de l’accès au financement, la modernisation des infrastructures et l’harmonisation des cadres réglementaires offrent un levier stratégique pour renforcer la compétitivité des entreprises. Par ailleurs, la coopération régionale favorise l’intégration des marchés et stimule les échanges, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives de développement. Le partage d’expertise et les partenariats stratégiques jouent et joueront un rôle central dans l’accompagnement des entrepreneurs et dans la consolidation d’un écosystème favorable à une croissance inclusive et durable du secteur privé africain.

C’est dans la perspective de concrétiser ce partage d’expertise régional que le projet Link up Africa souhaite mettre en place une mission d’envoi d’expert, afin d’appuyer les structures dédiées à l’accompagnement des start up et des TPME dans la sous-région.

4.3 Objectifs de la mission

4.3.1 Objectif général

Partage et transfert de l’expertise Marocaine dans le domaine de l’incubation de start-up et de projets de TPME avec 3 pays francophones de l’Afrique subsaharienne.

4.3.2 Objectifs spécifiques

- Partager l’expérience marocaine dans la mise en place d’un dispositif de préincubation et d’incubation, spécifiquement à destination de porteurs de projet issus d’Afrique subsaharienne au stade de l’idéation.
- Fournir aux structures locales un cadre technique et méthodologique structuré d'accompagnement des entrepreneurs dans la création de leur startup ou TPME.

4.4 Descriptif de l'action de coopération triangulaire et du contenu attendu

L'action de coopération triangulaire sera réalisée sous le format d'une formation par un expert en incubation au profit de 120 formateurs, accompagnateurs et employés de structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat de 3 pays bénéficiaires.

L'action sera ainsi subdivisée en 3 missions de 5 jours (cf. Durée des missions) chacune avec 3 jours de formation collective en présentiel par mission.

A. Contenu du programme pour chaque mission :

Jour 1 : Introduction et Chapitre 1 - Idéation et Validation

Matin : Introduction du kit d'incubation

- 9h00 - 9h30 : Accueil et Introduction
 - Présentation des objectifs du workshop.
 - Tour de table des participants (nom, rôle, attentes).
- 9h30 - 10h30 : Présentation du kit d'incubation
 - Structure du programme de 14 semaines.
 - Question & réponses.
- 10h30 - 10h45 : Pause
- 10h45 - 12h00 : Méthodologie et Outils
 - Présentation des méthodologies clés (validation du marché, MVP, etc.).
 - Outils utilisés (Business Model Canvas, Lean Startup, etc.).
 - Discussion sur l'application de ces méthodologies dans les incubateurs.

Après-midi : Chapitre 1 - Idéation et Validation

- 13h30 - 14h30 : Atelier 1 - Définir le Problème
 - Exercice pratique : Identifier et décrire un problème réel.
 - Partage et feedback en groupe.
- 14h30 - 15h30 : Atelier 2 - Recherche de Marché
 - Exercice pratique : Analyser un marché cible et la concurrence.
 - Partage et feedback en groupe.
- 15h30 - 15h45 : Pause
- 15h45 - 17h00 : Atelier 3 - Validation du Problème
 - Exercice pratique : Concevoir et mener une enquête de validation.
 - Partage et feedback en groupe.

Jour 2 : Chapitre 2 et Chapitre 3 - Construction du Produit et Go-to-Market

Matin : Chapitre 2 - Construction du Produit

- 9h00 - 10h00 : Présentation de la Phase 2
 - Objectifs et activités clés.
 - Exemples de MVP réussis.
- 10h00 - 11h00 : Atelier 4 - Définir les Fonctionnalités Clés
 - Exercice pratique : Prioriser les fonctionnalités d'un MVP.

- Partage et feedback en groupe.
- 11h00 - 11h15 : Pause
- 11h15 - 12h30 : Atelier 5 - Construire et Tester un MVP
 - Exercice pratique : Créer un prototype simple.
 - Partage et feedback en groupe.

Après-midi : Chapitre 3 - Go-to-Market

- 13h30 - 14h30 : Présentation de la Phase 3
 - Objectifs et activités clés.
 - Exemples de stratégies de go-to-market réussies.
- 14h30 - 15h30 : Atelier 6 - Définir la Stratégie de Go-to-Market
 - Exercice pratique : Élaborer un plan de lancement.
 - Partage et feedback en groupe.
- 15h30 - 15h45 : Pause
- 15h45 - 17h00 : Atelier 7 - Tester les Canaux d'Acquisition
 - Exercice pratique : Concevoir une campagne d'acquisition.
 - Partage et feedback en groupe.

Jour 3 : Chapitre 4 - Préparation au Financement et à la Croissance

Matin : Chapitre 4 - Préparation au Financement et à la Croissance

- 9h00 - 10h00 : Présentation de la Phase 4
 - Objectifs et activités clés.
 - Exemples de pitch decks réussis.
- 10h00 - 11h00 : Atelier 8 - Préparation du Pitch Deck
 - Exercice pratique : Structurer un pitch deck.
 - Partage et feedback en groupe.
- 11h00 - 11h15 : Pause
- 11h15 - 12h30 : Atelier 9 - Planification de la Croissance
 - Exercice pratique : Élaborer une feuille de route pour la croissance.
 - Partage et feedback en groupe.

Après-midi : Conclusion et Réseautage

- 13h30 - 14h30 : Discussion Ouverte et Réseautage
 - Partage d'expériences et de conseils.
 - Questions-réponses avec les managers d'incubateur.
 - Échanges informels entre participants.

B. Pays et public cible concernés par la formation :

40 participants par pays, soit 120 pour les 3, sont attendus pour participer à ces sessions de formation.

- Public cible : Staff (Gestionnaires, formateurs, coach, accompagnateur terrain) des structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat de Dakar et sa périphérie.
- Pays dans lesquels se dérouleront ces sessions sont : Le Sénégal, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie.

C. Lieu des formations

La formation aura lieu dans une salle de formation équipée respectivement à Dakar, Abidjan et Nouakchott.

D. Langue de la formation

La langue de la formation est le français. Le recours à un service d'interprétariat reste envisageable si l'équipe du projet le juge nécessaire.

4.5 Phasage et durée des missions :

A. Durée et déroulé d'une mission type

Chaque mission durera 5 jours par pays, comme suit :

- J1 : Arrivée et accueil
- J2 à J4 : Session de formation suivant le programme indicatif ci-dessus.
- J5 : Départ

B. Phasage de la prestation

La prestation sera divisée en 5 phases incluant la réunion de cadrage puis les 3 missions et leur préparation dans les 3 pays respectifs, ainsi que le rapportage final.

Phase 1: Réunion de cadrage et validation de l'approche méthodologique selon le programme pédagogique imposé.

Livrable attendu :

- Note méthodologique selon le programme détaillé de la formation validée.

Phase 2 : Préparation du support pédagogique selon les *guidelines* imposées par l'équipe projet Link up Africa (cf. contenu du programme).

Livrables attendus :

- Support de formation et scénario pédagogique suivant le programme imposé.

Phase 3 : Mission 1 au Sénégal

Livrables attendus :

- Exercices de groupes et études de cas.
- Rapport d'évaluation à chaud de la formation.

Phase 4 : Mission 2 en Côte d'Ivoire ou en Mauritanie (TBD)

Livrables attendus :

- Exercices de groupes et études de cas.
- Rapport d'évaluation à chaud de la formation.

Phase 5 : Mission 3 en Côte d'Ivoire ou en Mauritanie (TBD)

Livrables attendus :

- Exercices de groupes et études de cas.
- Rapport d'évaluation à chaud de la formation.

Phase 6 : Rapportage final

Livrables attendus :

- Rapport d'évaluation finale consolidé.

4.6 Calendrier prévisionnel de la mission

Période prévue	Phases	Activités	Livrables	Durée (Journée de travail)
Semaine du 21 Avril 2025	1	Cadrage de la mission	Note méthodologique selon le programme détaillé de la formation validée	0,5
Semaine du 21 Avril 2025	2	Préparation du support pédagogique selon les guidelines imposées par l'équipe projet Link up Africa (cf. contenu du programme).	Support de formation et scénario pédagogique suivant le programme imposé ;	1,5
Du 27 avril au 1er Mai 2025	3	Réalisation de la mission de formation au Sénégal évaluation à chaud	<ul style="list-style-type: none"> • Exercices de groupes et études de cas • Rapport d'évaluation à chaud de la formation 	3 0,5
Mai 2025	4	Réalisation de la mission de formation en Mauritanie ou en Côte d'Ivoire et évaluation à chaud	<ul style="list-style-type: none"> • Exercices de groupes et études de cas • Rapport d'évaluation à chaud de la formation 	3 0,5
Juillet 2025	5	Réalisation de la mission de formation en Mauritanie ou en Côte d'Ivoire et évaluation à chaud	<ul style="list-style-type: none"> • Exercices de groupes et études de cas • Rapport d'évaluation à chaud de la formation 	3 0,5
Juillet 2025	6	Rapportage final et consolidation	Rapport final d'évaluation consolidé	1
Total				13,5

NB: les frais de la logistique liés aux 3 formations (Billets d'avion, hôtels.....) sont à la charge du projet Link up Africa.

4.7 Profils demandés

L'entité soumissionnaire doit proposer un consultant (e) qui dispose des qualifications suivantes :

- Disposer d'une expérience d'au moins 10 ans dans le secteur de l'accompagnement à l'entrepreneuriat, spécifiquement auprès de Start-up et de TPME.
- Disposer d'au moins 1 expérience réussie de montage de programme d'accompagnement à l'entrepreneuriat auprès d'une population subsaharienne avec un contenu spécifiquement conçu pour prendre en compte les spécificités culturelles et socio-économique de cette population cible.
- Disposer d'une expérience d'au moins 5 ans en ingénierie pédagogique et/ou dans la conception de plan de formation collective et d'accompagnement individuel de porteurs de projets et d'entrepreneurs

5 Conditions d'exécution services

5.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

5.2 Sous-traitance

Le prestataire de services est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du prestataire de services et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

5.3 Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

5.4 Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

5.5 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais de d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

5.6 Réception des prestations

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la

fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

5.7 Facturation et paiement

La facture électronique est envoyée par e-mail aux adresses suivantes :

nabil.najib@enabel.be et fatimazahra.elkhotri@enabel.be

Seuls les services exécutés de manière correcte pourront être facturés.

Le paiement du montant dû au prestataire de services doit intervenir dans le délai de paiement de trente jours à compter de l'échéance du délai de vérification ou à compter du lendemain du dernier jour du délai de vérification si ce délai est inférieur à trente jours. Et pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que d'autres documents éventuellement exigés.

La facture doit être libellée en dirhams marocains ou en euros selon la monnaie dans laquelle le soumissionnaire a remis offre. Les soumissionnaires marocains doivent obligatoirement remettre offre et émettre leur facture en dirhams marocains.

Les paiements seront effectués en MAD ou en euros selon la monnaie selon laquelle le soumissionnaire a remis offre.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire.

le paiement sera effectué selon les tranches suivantes :

- Tranche 1 : Paiement de 40% du montant du marché après réception et acceptation par Enabel des livrables relatifs aux phase 1, 2 et 3;

- Tranche 2 : Paiement de 25% du montant du marché après réception et acceptation par Enabel des livrables relatifs à la phase 4.
- Tranche 3 : Paiement de 35% du montant du marché après réception et acceptation par Enabel des livrables relatifs aux phases 5 et 6.

5.8 Exonération de TVA

Le présent marché est exonéré de la TVA conformément à l'article 92, paragraphe I (23) du code général des impôts du Maroc et à l'article 9 du Décret de la TVA N° 2.08103.

5.9 Assurances

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

5.10 Droits de propriété intellectuelle

Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

5.11 Obligation de confidentialité

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans,

prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, la réglementation GDPR est d'application.

Le fournisseur s'engage à respecter le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des données personnelles (RGPD). Si des données personnelles sont traitées dans le cadre du contrat, le fournisseur signera un contrat de traitement des données à caractère personnel, conformément aux articles 28 à 36 du RGPD. Ce contrat type pourra être fourni à la demande avant la remise des offres. Selon la nature des services fournis, le fournisseur procédera, en collaboration avec l'autorité contractante, à une analyse d'impact sur la protection des données, si nécessaire.

5.12 Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel ([prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#)), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires

des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

5.13 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

6 Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

6.1 Fiche d'identification

1. Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES			
NOM(S) DE FAMILLE ¹			
PRÉNOM(S)			
DATE DE NAISSANCE			
JJ	MM AAAA		
LIEU DE NAISSANCE	PAYS DE NAISSANCE		
(VILLE, VILLAGE)			
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
CARTE D'IDENTITÉ	PASSEPORT	PERMIS DE CONDUIRE ²	AUTRE ³
PAYS ÉMETTEUR			
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ⁴			
ADRESSE PRIVÉE			
PERMANENTE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	PAYS	VILLE
RÉGION ⁵			
TÉLÉPHONE PRIVÉ			
COURRIEL PRIVÉ			
II. DONNÉES COMMERCIALES			
Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.			
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?	NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant) NUMÉRO DE TVA NUMÉRO D'ENREGISTREMENT LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE PAYS		
OUI NON			
DATE	SIGNATURE		

2. Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

NOM OFFICIEL⁶	
NOM COMMERCIAL (si différent)	
ABRÉVIATION	
FORME JURIDIQUE	
TYPE A BUT LUCRATIF	
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF ONG⁷ OUI NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL⁸	
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)	
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE PAYS
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL JJ MM AAAA	
NUMÉRO DE TVA	
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	
CODE POSTAL	BOITE POSTALE VILLE
PAYS TÉLÉPHONE	
COURRIEL	
DATE	CACHET
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ	

3. Entité de droit public⁹

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM OFFICIEL¹⁰			
ABRÉVIATION			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹¹			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL			
	JJ	MM	AAAA
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE OFFICIELLE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE		
COURRIEL			
DATE		CACHET	
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

⁹ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹⁰ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹¹ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

6.2 Formulaire d'offres – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché **MAR20003-10047**, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public aux prix suivants exprimés en dirhams ou en euros et hors TVA :

Postes	Désignation	Quantité	P.U en dhs ou €HT
1	Cadrage de la mission	Forfait (suivant la charge de travail définie dans les TDR)	
2	Préparation du support pédagogique selon les guidelines imposées par l'équipe projet Link up Africa (cf. contenu du programme).	Forfait (suivant la charge de travail définie dans les TDR)	
3	Réalisation de la mission de formation au Sénégal évaluation à chaud	Forfait (suivant la charge de travail définie dans les TDR)	
4	Réalisation de la mission de formation en Mauritanie ou en Côte d'Ivoire et évaluation à chaud	Forfait (suivant la charge de travail définie dans les TDR)	
5	Réalisation de la mission de formation en Mauritanie ou en Côte d'Ivoire et évaluation à chaud	Forfait (suivant la charge de travail définie dans les TDR)	
6	Rapportage final et consolidation	Forfait (suivant la charge de travail définie dans les TDR)	
Montant total HT			
Taux et montant de la TVA			
Montant Total TTC			

Fait à le

Signature manuscrite originale / nom de la personne habilitée à engager l'entité soumissionnaire :

.....

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

6.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par

une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :

1° participation à une **organisation criminelle**;

2° **corruption**;

3° **fraude**;

4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre

une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;

5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;

6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;

7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;

8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement

(ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** , c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. **UNE** infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 [prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#) ;
- b. **UNE** infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [fraud policy fr final.pdf \(enabel.be\)](#);
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;

6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières .

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

6.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

6.5 Fiche Signalétique Financière

INTITULE (1)			
ADRESSE			
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL	
PAYS			
CONTACT			
TELEPHONE		TELEFAX	
E - MAIL			

BANQUE (2)			
NOM DE LA BANQUE			
ADRESSE (DE L'AGENCE)			
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL	
PAYS			
NUMERO DE COMPTE			
IBAN (3)			
NOM SIGNATAIRES	NOM PRENOM	FONCTION	

REMARQUES:

**CACHET de la BANQUE + SIGNATURE du REPRESENTANT DE
LA BANQUE (les deux obligatoires)**

**DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE
(Obligatoire)**

(1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.

(2) Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE» et «BANQUE». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas

(3) Si le code IBAN (international bank account number) est d'application dans le pays où votre banque se situe.